



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Résumé du document GEF/C.37/5

Budget de fonctionnement de l'exercice 11

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document intitulé *Budget de fonctionnement de l'exercice 11 (GEF/C.37/5)*, le Conseil approuve ce budget qui s'établit à 25,990 millions, dont :

- a) 17,352 millions de dollars pour le budget de base du Secrétariat ;
- b) 3,745 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation du FEM ;
- c) 2,172 millions de dollars pour le STAP ; et
- d) 2,721 millions de dollars pour l'Administrateur.

Le Conseil prend également bonne note du complément de ressources demandé par le Secrétariat à hauteur de 1,173 millions de dollars pour mener les activités nécessaires dans le cadre des réformes prévues pendant FEM-5, qui porteront notamment sur l'administration du Programme d'aide aux points focaux nationaux et sur la facilitation des opérations résultant de l'accès direct des pays aux financements du FEM pour la préparation des communications nationales et le processus de constitution des portefeuilles nationaux. L'approbation de ce complément de ressources est subordonnée à la validation par le Conseil des plans, politiques et modalités de mise en œuvre de ces réformes.

RESUME ANALYTIQUE

1. Première année de FEM-5, l'exercice 11 sera une année de transition déterminante pour le FEM qui devra entreprendre les réformes décidées par les participants aux réunions de reconstitution des ressources. Ce sera aussi la première année pendant laquelle les Entités d'exécution et le Secrétariat travailleront avec les pays pour programmer les ressources conformément aux nouvelles stratégies sectorielles du FEM et en application du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Si à ce jour les négociations sur la reconstitution n'ont pas encore abouti, les participants sont résolument en faveur d'un train de réformes solides et d'une augmentation notable des contributions des bailleurs de fonds à la Caisse du FEM.

2. Au cours de la première année de FEM-5, le budget de fonctionnement sera financé par les ressources de FEM-4. Le budget de l'exercice 11 met à la disposition des quatre principaux organes constitutifs du FEM (le Secrétariat, le Bureau de l'évaluation, le Groupe consultatif pour la science et la technologie – STAP –, et l'Administrateur) les crédits à usage administratif dont ils auront besoin pour poursuivre leurs opérations, entreprendre les réformes décidées pour FEM-5 et faciliter la programmation des ressources dans le cadre d'un programme de travail élargi.

3. En juin 2007, le Conseil du FEM a prié le Secrétariat, le Bureau de l'évaluation, le STAP et l'Administrateur de veiller collectivement à ne pas dépasser le plafond de dépenses administratives fixé à 93,5 millions de dollars pour la période 08-11. Comme l'indique le document intitulé *Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10 (GEF/C.35/8)*, ce plafond s'applique au budget de base des quatre principaux organes constitutifs, hors initiatives spéciales. Le coût de l'Assemblée du FEM fait également partie des dépenses dites « de base » puisque c'est une charge ordinaire prévisible et supportée par le FEM une fois tous les quatre ans. En tenant compte du budget de fonctionnement présenté ici, le montant total des dépenses administratives prévues pour la période 08-11 est estimé à 92,08 millions de dollars, soit 1,4 millions de dollars en-dessous du plafond fixé.

4. Le Secrétariat du FEM demande un budget de 17,35 millions de dollars pour continuer à financer ses activités de base et lui permettre d'administrer la programmation de ressources plus importantes et de se rapprocher davantage des pays pendant FEM-5. Ce montant représente une augmentation de 16,8 % du budget de base du Secrétariat pour l'exercice 10, qui s'établissait à 14,86 millions de dollars. Sur cette augmentation, 1,9 millions de dollars serviront à financer les nouveaux postes que le Secrétariat juge nécessaires pour conduire ses activités ordinaires dans le cadre d'un programme sensiblement élargi pendant FEM-5.

5. Le document GEF/C.37/5 présente également l'enveloppe budgétaire de 1,17 millions de dollars qui servira à financer le lancement des nouvelles activités que les réformes proposées pour FEM-5 devraient impliquer pour le Secrétariat. Le processus de constitution de portefeuilles nationaux, l'accès direct des pays aux financements pour la préparation des communications ou rapports nationaux et l'administration du Programme d'aide aux points focaux nationaux par le Secrétariat sont les réformes en question. Les participants à l'exercice de reconstitution des

¹ Le coût des quatre initiatives spéciales du FEM s'établit à 2,56 millions de dollars.

ressources pour FEM-5 doivent encore se mettre d'accord sur ces réformes que le Conseil devra approuver et pour lesquelles il devra aussi adopter des plans, politiques et modalités de mise en œuvre. Pour ces raisons, l'enveloppe considérée ne peut être approuvée que sous réserve de l'adoption de ces réformes et de leurs modalités d'application, une question qui sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil en juin 2010.

6. Parmi les trois autres principaux organes du FEM, le STAP demande que son budget de base soit relevé de 3 % en valeur nominale pour tenir compte de l'inflation. Il s'établirait ainsi à 2,172 millions de dollars. Le Bureau de l'évaluation demande un budget de base de 3,75 millions de dollars. Comme le laissait entrevoir le document GEF/C.36/ME.1 présenté à la réunion du Conseil de novembre 2009, ce budget a été réduit de 6,93 % par rapport à l'année précédente pour compenser le surcoût imprévu pendant l'exercice 10 de la réalisation du Quatrième bilan global du FEM. L'Administrateur demande un budget de base de 2,55 millions de dollars, en légère baisse (-0,3 %) par rapport à l'exercice 10.

En résumé, le budget de fonctionnement demandé pour les quatre organes constitutifs du FEM au titre de l'exercice 11 s'établit à 25,99 millions de dollars au total. Aucune initiative spéciale n'est demandée pour l'exercice 11. Ce budget de base est en hausse de 4,9 % par rapport à celui de l'exercice 10, mais en baisse de 1,3 % par rapport au budget total, qui comprenait des initiatives spéciales. Le Secrétariat demande une enveloppe supplémentaire de 1,173 millions de dollars pour lancer les activités de mise en œuvre des grandes réformes proposées pour FEM-5, à savoir le financement direct des communications nationales, la facilitation du processus de constitution des portefeuilles nationaux et l'administration par le Secrétariat du Programme d'aide aux points focaux nationaux.